



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RATP : métro

Question écrite n° 128948

Texte de la question

Mme Annick Lepetit interroge M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'action des représentants de l'État au sein du conseil d'administration de la RATP. Le 8 novembre 2011, la RATP a réclamé 19 millions d'euros de pénalités de retard à la société AnsaldoBreda concernant la rénovation des rames de la ligne 13. La rénovation des 66 trains n'était toujours pas terminée à cette date alors qu'elle aurait dû être achevée en 2006. De plus les trains ont connu trois fois plus d'incidents techniques après leur rénovation, ce qui démontre la faible qualité du travail effectué. Un tiers du conseil d'administration de la RATP est composé de représentants de l'État. Elle désire donc savoir quelle a été la réaction de l'État devant cette situation, qui perdure depuis six ans, et pourquoi il n'a pas poussé l'entreprise publique à réagir plus tôt.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Lepetit](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128948

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 février 2012, page 1501

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)